

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Votants : 9

Délibération n° B2024-05

L'an Deux Mille vingt-quatre, le vendredi 24 mai à 9H30,

Les membres du BUREAU du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, convoqués le 07/05/2024, se sont réunis à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Salle « ITB », sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pascal DELTEIL, Jérôme BETAÏLLE, Didier CAPURON, Michel DELFIEUX, Hervé DELAGE, Christian BORDENAVE, Thierry DEGUILHEM, Olivier DUPUY, René VISENTINI.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Marc GOUIN, Alain CASTANG, Alain LEGAL.

AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE – COMMUNE DE SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX – Dossier n° PC 024 405 24 D0003

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord a sollicité l'avis du SyCoTeB dans le cadre d'une demande de permis de construire concernant un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Félix-de-Villadeix, au titre du rapport de compatibilité entre le projet, le Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois et le Plan Climat.

Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire photovoltaïque aux lieux-dits Bois de Bourisse et Caveroque à Saint-Félix-de-Villadeix, sur ombrières de type volière. Il se fera avec et au coeur de l'entreprise Caveroque Gibier. Cette entreprise agricole à responsabilité limitée élève, au sein de la volière, environ 8000 gibiers.

Il a pour objectif de produire de l'électricité tout en améliorant le confort des animaux, notamment contre les aléas et le changement climatique. Le site est constitué de landes et de bois. Le projet est enclavé dans un massif boisé et jouxte au sud des espaces agricoles.

Concernant la végétation, le caractère déjà fortement anthropisé par la présence des volièrès ainsi que des animaux n'engendre pas d'enjeux particulier pour la biodiversité. Seuls des ronciers persistent, la présence des filets ainsi que le piétinement des faisans empêchent le développement d'autres espèces.

Le site est situé en dehors de la trame verte du SCoT.

Décision :

Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque lieux-dits Bois de Bourisse et Caveroque à Saint-Félix-de-Villadeix peut répondre à la qualification « agrvoltaïque ».

Le site d'implantation est peu perceptible dans le paysage.

Les parcelles concernées n'impactent pas la trame verte et ne sont pas identifiées comme espaces agricoles à enjeux par le SCoT.

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/05/2024
024-200027134-20240524-B_2024_05-DE

Le projet contribue au développement des énergies renouvelables sur le territoire et participe en cela en la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie territorial du Bergeracois.

En conséquence, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet compte tenu de sa compatibilité avec les objectifs du SCoT et du PCAET.

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 28/05/2024
et de la publication, le 04/06/2024*
**Le Président du Syndicat de Cohérence
Territoriale du Bergeracois,**



Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 24 mai 2024
Le Président du Syndicat de Cohérence
Territoriale du Bergeracois,**



Pascal DELTEIL

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/05/2024
024-200027134-20240524-B_2024_05-DE